



Calcul par le fisc de l'intervalle entre deux dons

Par **gulf33**, le **12/11/2016** à **15:30**

bonjour,

Pour que les dons de parents à enfants soient exonérés fiscalement de droits, il ne faut pas dépasser le plafond de 100 000 euros. Ensuite, il faudra attendre 15 ans pour refaire un don exonéré de droits.

Mais comment calcule le fisc, si, par exemple, aujourd'hui on fait un don de 60 000 euros et qu'on en fait un second de 40 000 euros cinq ans plus tard.

Pour refaire un don de 100 000 euros exonéré, le délai de 15 ans démarre t-il seulement après le deuxième don ?